Envoyé en préfecture le 16/04/2021
Reçu en préfecture le 16/04/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20210416-2021_028-DE

GRAULHET
inventer un art de ville

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 15 AVRIL 2021

Délibération n° 2021/028

OBJET :

Vote du taux des taxes communales – Budget 2021

Date de convocation : **08 avril 2021**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **30**	Votants : **33**	Date d'affichage ou notification : **22 avril 2021**

L'an **2021, le 15 avril** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 30
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - Mme KAOUANE Louisa - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - Mme TRUQUET Marie-Thérèse - M. PENARD Serge - M. ORTEGA Fernand - M. GRAU Jean-Michel - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu – M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - Mme FITA Claire - Mme BORDES Mélanie - M. SCUGLIA Domenico - M. CALMETTES Patrick - M. JOLY Jean-Luc - Mme ENNAJJARI Malika - M. TERRASSIE Vincent - Mme BUNEL Sylvie - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa - M. ANDRIEU René.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 3
M. BARTHES Philippe (pouvoir AZNAR Blaise) - Mme AMALIK Hanane (pouvoir BELOU Florence) - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia (pouvoir BACOU Julien).

Absents sans pouvoir : Néant.

M. HERRET Nicolas a été élu secrétaire.

Envoyé en préfecture le 16/04/2021
Reçu en préfecture le 16/04/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20210416-2021_028-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'état FDL n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des deux taxes locales (TFB et TNB) et des allocations compensatrices revenant à la commune,

Considérant que le budget 2021 est soumis au vote de l'assemblée délibérante lors de la présente séance, et que le Conseil Municipal doit donc se prononcer quant aux taux des contributions directes,

Considérant que dans le cadre de la réforme fiscale, le produit total figurant dans le tableau d'adoption des taux devra être diminué du montant mentionné dans l'état 1259 comme composant le coefficient correcteur et qui est établi à – 2 033 084 Euros et augmenté du produit de la taxe d'habitation établi à 67 113 Euros pour déterminer le produit fiscal figurant au BP 2021 à l'article 73111.

Vu l'exposé présenté en séance, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE

- D'ADOPTER les taux des taxes communales comme suit :

TAXE	BASE	TAUX	PRODUIT
Foncier Bâti	12 554 000	44,78 %	5 621 606
Foncier Non Bâti	149 800	84,82 %	127 064

PRODUIT TOTAL	**5 748 670**

Pour mémoire, ressource fiscale indépendante des taux votés en 2021.

Taxe d'Habitation		12,68 %	67 113

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

MAIRIE DE GRAULHET GRAULHET TARN